

**Compte-rendu du Conseil Communautaire
Du lundi 11 mars 2013 à 18 heures 30,
Salle G. D'Estrées à Coucy-le-Château.**

L'an deux mil treize, le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 18 heures 40 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

24 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

Communes	DELEGUES TITULAIRES			Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS			Présent	Absent	Votant
BARISIS-AUX-BOIS												
1	M. BOBO	François	X			Mme ARMANI	Françoise			X		
2	M. PERNAUT	Guy	X			M. FLAMANT	Jean			X		
BICHANCOURT												
3	M. DECOOL	Michel		Exc		M. THUILLIER	Jean-Jacques			Exc		
4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël	X			M. MANNE	René	X				
CHAMPS												
5	M. CREPEAUX	Pascal		X		M. BOLLIOU	Laurent			X		
COUCY-LA-VILLE												
6	M. VAGNIEZ	Roger	X			M. LEFEVRE	Philippe	X				
COUCY-LE-CHÂTEAU												
7	M. DUMINIL	Jack	X			M. DAUCHELLE	Patrice	X				
8	M. CAUX	Patrick	X			Mme BENNECEUR	Stéphanie			X		
9	Mme LECAUX	Luminita	X			Mme CHICHMANIAN	Patricia			X		
CRECY-AU-MONT												
10	M. GILLIARD	Henri	Exc			M. FLAMANT	Léon	X			X	
FOLEMBRAY												
11	Mme PETIT	Franciane	X			M. POITOU	Xavier			X		
12	M. CORDIER	Denis	X			M. HOTTIN	Bernard			X		
13	M. DEREUDRE	Serge	X			M. MEY	James			X		
GUNY												
14	M SMORAG	Henri	X			M. LAFRANCAISE	Daniel			X		
JUMENCOURT												
15	M. MARTIN	Jacques	X			Mme TUST	Sabine			Exc		
LANDRICOURT												
16	M. WARNIER	Eddy	X			M. LETOFFE	Didier			X		
LEULLY-SOUS-COUCY												
17	Mme BASDEVANT	Anne Marie	X			Mme CHARUK	MONIQUE			Exc		
PONT-SAINT-MARD												
18	M. COOREVITS	Jean Michel	X			Mme PIERRET	Anne Marie	X				
QUINCY-BASSE												
19	M. TURQUIN	Guy	X			M. LOTH	André	X				
SAINT-AUBIN												
20	M. PHILIPON	Benoît	X			M. CARBONNIER	Michel	X				
SAINT-PAUL-AUX-BOIS												
21	M. LECLERCQ	Jean-Marie	X			Mme LARDE	Marie-France	X				
SELENS												
22	M. NICPON	Guy	X			M. WY SOCKI	Patrice	X				
SEPTVAUX												
23	M. LAUTOUT	Christophe		X		M. CAVELIER	Marc			X		
TROSLY-LOIRE												
24	M. LEMOINE	Thierry	X			M. LOUIS	Daniel			X		
25	Mme GIRARD	Betty	X			M. THEVENIN	Jean	X				
VERNEUIL-SOUS-COUCY												
26	M. CORNILLE	Roger	X			M. SEPPE	Bernard			Exc		

X arrivé en cours

M le Président présente l'ordre du jour.

1. Validation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2012
2. Représentation communale dans les communautés de communes
3. Scolaire : Réforme des temps scolaire
4. Questions diverses

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis CORDIER est élu.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 décembre 2012

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 20 décembre qui leur a été envoyé.

Aucune remarque concernant le contenu du compte-rendu n'est formulée.
Le compte-rendu du CC du 20 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Représentation communale dans les communautés de communes

Ø M. Lemoine explique qu'au 1^{er} janvier 2014, 7 nouvelles communes vont intégrer notre communauté de communes et qu'il faudra donc repenser le conseil communautaire en ajoutant des délégués de ces communes. Il y a deux possibilités :

- Selon nos règles actuelles, avec les communes rentrantes, il faudra rajouter 9 délégués titulaires et 9 suppléants, soit un total de 36 délégués répartis comme suit

Commune	Population ss double compte	Nb Délégués 2014	Commune	Population ss double compte	Nb Délégués 2014	Commune	Population	Nb Délégués 2014
Barisis	723	2	Leuilly-sous-Coucy	413	1	Besmé	164	1
Bichancourt	1 041	3	Pont-Saint-Mard	185	1	Blérancourt	1262	3
Champs	293	1	Quincy-Basse	58	1	Bourguignon-sous-Coucy	91	1
Coucy-la-Ville	213	1	Saint-Aubin	322	1	Camelin	442	1
Coucy-le-Château-Auffrique	1 076	3	Saint-Paul-aux-Bois	395	1	Fresnes	152	1
Crécy-au-Mont	289	1	Selens	238	1	Manicamp	309	1
Folembray	1 504	3	Septvaux	191	1	Quierzy	459	1
Guny	446	1	Trosly-Loire	593	2	Total		9
Jumencourt	154	1	Verneuil-sous-Coucy	130	1			
Landricourt	127	1	Total		27			

- A défaut d'accord, la répartition se fera comme suit :

Commune	Population	Nb Délégués 2014	Commune	Population	Nb Délégués 2014
Barisis	723	2	Saint-Aubin	322	1
Bichancourt	1 041	4	Saint-Paul-aux-Bois	395	1
Champs	293	1	Selens	238	1
Coucy-la-Ville	213	1	Septvaux	191	1
Coucy-le-Château-Auffrique	1 076	4	Trosly-Loire	593	2
Crécy-au-Mont	289	1	Verneuil-sous-Coucy	130	1
Folembray	1 504	5	Besmé	164	1
Guny	446	1	Blérancourt	1262	5
Jumencourt	154	1	Bourguignon-sous-Coucy	91	1
Landricourt	127	1	Camelin	442	1
Leuilly-sous-Coucy	413	1	Fresnes	152	1
Pont-Saint-Mard	185	1	Manicamp	309	1
Quincy-Basse	58	1	Quierzy	459	1
Total					42

M. Lemoine précise que plus il y a de délégués, plus le quorum lors des réunions est difficile à atteindre. Les membres du bureau proposent de rester sur nos statuts actuels et d'opter pour la 1ère proposition.

Ø M. Lefevre demande si comme il l'a entendu les délégués des futures communes seront les maires.

M. Lemoine répond qu'au-delà de 500 habitants par communes les délégués seront élus au scrutin de liste avec parité.

M. Cordier complète en expliquant que si on compare la loi avec la CCVA, et le fait d'avoir 1 délégué pour 500 habitants, sur certaines communes nous devrions avoir 4 délégués mais nous avons opté pour 3 délégués maximum par commune afin de garder une certaine parité.

M. Lemoine précise qu'à Bichancourt, un délégué supplémentaire sera élu lors des prochaines élections puisqu'ils ont atteint les 1 000 habitants. Il explique également que chaque commune devra délibérer sur ce point.

Il propose de passer au vote

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

3. Scolaire : Réforme des temps scolaire

Ø M. Lemoine explique que pour la réforme des temps scolaire, les lois changent sans cesse et que tout à changé en 3 semaines.

Mme Deruelle présente les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Mme Deruelle explique qu'en France, nous avons les journées les plus longues et chargées d'Europe, avec un nombre de jours d'école le plus faible (144 contre 187 jours en moyenne), une semaine courte avec 4 jours d'école contre 5 ou 6 dans la plupart des pays. L'année scolaire est concentrée sur 36 semaines avec un volume horaire annuel d'enseignement très important (844 heures contre 774 à 821 selon l'âge).

Afin d'harmoniser les temps des rythmes scolaires au niveau européen, il est proposé 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparti sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin avec des journées de 5h30 au maximum, une demi-journée n'excédant pas 3h30 et une pause méridienne d'1h30 minimum.

Les enseignants vont organiser des activités pédagogiques complémentaires (APC) d'une heure par semaine et il faut donc que les collectivités se chargent d'organiser les activités périscolaires dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Cette réforme s'applique dès la rentrée 2013 mais les collectivités compétentes peuvent demander un report de l'application ; elles doivent transmettre leur décision au Conseil Général avant le 9 mars et au DASEN avant le 31 mars.

Ø M. Caux demande si nous avons les moyens d'assurer le fonctionnement de ce projet.

M. Lemoine répond que pour l'instant l'aspect financier n'est pas étudié.

M. Caux explique que le projet en lui-même ne semble pas une mauvaise chose mais le coût l'inquiète.

Ø M. Philipon demande qui est en charge du PEDT : la CCVA ou les communes ? et si le PEDT est déjà en cours.

M. Lemoine répond la CCVA puisque nous avons la compétence scolaire.

Mme Petit précise que le projet est en cours de retravail par nos services ; 50€/enfants seront accordés en 2013 mais uniquement sous certaines conditions notamment l'existence du PEDT.

M. Philipon repose donc la question à savoir si le PEDT est en cours.

Mme Petit lui répond que oui mais pas complètement, certaines actions sont en cours mais que le projet doit encore être finalisé. La partie concernant les rythmes scolaires n'est qu'une infime partie du projet.

Ø M. Lemoine demande à l'assemblée si on met en place cette réforme, qui sans dérogation est applicable dès septembre, ou si il est préférable d'attendre 2014 avec un projet présentable.

M. Bobo explique qu'il ne faut pas présenter ça comme ça.

Mme Petit précise que ce qui est obligatoire dans la réforme ce sont les 9 demi-journées.

Ø M. Bobo reprend la parole et explique que c'est la décision des transports scolaires qui pose problème puisqu'il faut que les horaires de cars correspondent aux horaires de classes.

M. Lemoine revient sur la réunion qui a eu lieu avec les maires et les directeurs d'écoles qui ont commencé à travailler sur le sujet et certains ont même déjà apporté leur proposition de semaine type de cours.

M. Philipon intervient en précisant que toutes les communes devront changer d'horaires.

M. Lemoine répond qu'aucune activité ne sera pour le moment proposée aux élèves. La CCVA n'a aucune nouvelle du Conseil Général pour les transports, mais que s'il n'y a pas de changement d'horaires, le coût en frais de personnel pour le temps d'attente est estimé à 20 000 €.

M. Lefevre explique que les transports fonctionnent déjà le mercredi pour le collège.

M. Lemoine précise que ce n'est pas simple de mettre le transport scolaire pour les primaires en route le mercredi.

Ø M. Coorevits demande si cette garderie aura lieu en salle de classe.

M. Bobo demande si c'est une garderie donc du périscolaire.

M. Lemoine répond que ce serait de l'attente de car et qu'il faudrait trouver un local pour accueillir les enfants, une salle de classe semble donc adaptée.

M. Lefevre trouve que pour 15 minutes d'attentes de car il est aberrant de lancer des activités pour les enfants. Et qu'aucune plus-value ne peut être apportée en si peu de temps.

Ø M. Caux prend part à la conversation en disant que si on accepte le changement cette année et on se repose les questions l'année prochaine et qu'on revienne sur notre décision, cela serait mal compris par les parents. Il propose donc d'attendre d'avoir un projet éducatif viable et fiable afin de se lancer dans la réforme.

M. Lemoine précise qu'on ne peut pas savoir si la dérogation sera acceptée ou non mais qu'il faut effectivement avancer sur le sujet.

Ø M. Cordier prend la parole et expose le point financier. Le compte administratif de cette année dégage 100 000 € d'excédent de fonctionnement, mais l'avenir reste incertain avec l'entrée des nouvelles communes. Il faudra donc passer par des ressources supplémentaires comme les impôts pour mettre de tels projets en place. Il faut savoir que si la DGF diminue, nous aurons 200 000 € en moins au budget. Si nous mettons en place ce projet il nous en coûtera 140 000 € à terme avec la mise en place d'un projet éducatif pertinent. Il rajoute que la TPU mixte aura une incidence sur la DGF qui risque de baisser en 2014.

M. Lemoine précise que si les communes augmentent leurs impôts, le Coefficient d'Intégration Fiscale risque de diminuer et s'il diminue, on peut perdre jusqu'à 200 000 € de DGF. Il faut donc travailler tous ensemble, c'est-à-dire communes, communauté de communes et associations, et trouver des solutions.

Ø M. Lefevre déclare qu'il sera difficile de demander au monde associatif de participer à ce genre de projet.

M. Lemoine répond que sur les communes de Trosly-Loire et Folembray des activités musicales sont proposés et sont pris en charge par les parents.

M. Lefevre pose aussi la question des locaux.

M. Lemoine répond qu'il faudra mettre en place des classes multifonctionnelles.

Θ Mme Lardé demande si tous les enfants doivent rester aux activités.

Mme Petit intervient en précisant que ces activités restent facultatives.

Θ M. Lemoine répond que nous n'avons pas la compétence périscolaire et que si nous passons ce temps d'attente en ALSH, nous pouvons espérer des subventions à hauteur de 52%.

Mme Petit rajoute que la CAF fait parti du comité de pilotage du projet.

Θ M. Caux expose que 40% des élèves de l'école de Coucy habitent la commune, il s'interroge si c'est donc la commune qui doit faire le projet.

M. Lemoine rappelle que c'est la CCVA qui a la compétence scolaire

M. Bobo précise que les rythmes proposés modifieront quelques tournées de car.

M. Caux répond que cela coutera de toute façon de l'argent.

M. Bobo explique que l'éducation de nos enfants n'a pas de prix.

M. Lemoine intervient et expose l'avis du bureau communautaire à savoir proposer un vrai projet et donc de reporter ces nouveaux rythmes scolaire à la rentrée 2014. Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

4. Questions diverses

Θ Mme Basdevant demande où en sont les démarches concernant la mutualisation des services techniques.

M. Smorag répond qu'il faut retravailler sur le sujet. L'inventaire du matériel a été fait, des tarifs ont été évoqués, mais il faut remettre tout à plat. Cette mutualisation devrait lieu rapidement.

Mme Basdevant aimerait connaitre la réponse avant le vote du budget 2014.

Θ M. Leclercq informe le conseil qu'une réunion organisée par la gendarmerie aura lieu le 04 avril.

Θ M. Bobo précise que tout le canton de Coucy va passer sous la coupe de l'inspection académique de Chauny, sauf Barisis qui sera rattaché à Tergnier.

Θ Mme Deruelle rappelle que les inscriptions scolaire ont débutées et qu'elles se poursuivront jusqu'au 30 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

**Le Secrétaire de séance
Denis CORDIER**



**Le Président
Thierry LEMOINE**

